

REVUE DE LA SEMAINE

(De l'Événement)

Dialogue entre un Acadien et un Canadien-français, au sujet de certaines questions soulevées par une lettre de Monseigneur l'Archevêque d'Halifax.—(SUITE ET FIN).

L'ACADIEN

Est-il vrai que la France a tout à fait abandonné les Acadiens ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

A la suite de la révolution française, l'Évêque de Québec appela auprès de lui, 42 prêtres français. C'étaient tous des hommes éprouvés par la persécution, qui avaient confessé la vérité devant les tribunaux révolutionnaires, et qui avaient été emprisonnés et exilés pour la foi. L'abbé Sigogne appartenait à cette troupe d'élite. L'Évêque de Québec partagea ce puissant secours entre les paroisses du Canada et les missions du golfe. Voulez-vous compter sur vos doigts : le premier prêtre catholique fixé à Halifax était français. Ajoutez le P. Ledru, le P. Labrosse, S. J., les abbés Pichard, Castanet, Champion, De Calonne, LeRoux, Sicard, Sigogne, Dalavaivre, Joyer, Desjardins, Allain etc. Tous ces noms sont restés profondément gravés dans la mémoire de vos pères qui en ont toujours parlé avec respect et reconnaissance. Le monastère de Trocadie a été fondé par deux religieux français, les PP. François et Vincent. La Société de la Propagation de la Foi de Lyon a donné des sommes considérables aux évêques d'Halifax... et l'acte de reconnaissance en a été publié par l'illustre archevêque d'Halifax, dans l'*Évangéline* du 28 août dernier. Vous voyez que la France ne vous a pas oubliés.

L'ACADIEN

Outre le collège de Memramcook, l'épiscopat n'a-t-il pas fait quelqu'autre chose, à l'égard des maisons d'éducation destinées aux Acadiens ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

Mélas ! il faut le dire, avec un sentiment pénible, la paroisse de St-Louis, N. B., avait érigé un collège, qui donnait les plus belles espérances pour la jeunesse acadienne. Cette institution a été arbitrairement supprimée, parce qu'on y enseignait le français.

L'Académie d'Arichat, dirigée avec succès par les Frères des Ecoles Chrétiennes venus du Canada, a eu le même sort, pour la même cause. Vous voyez où sont vos véritables amis.

L'ACADIEN

Vous autres, Canadiens-français, vous attachez une importance majeure à la conservation de la langue française et vous paraissez bien déterminés à la conserver avec un soin religieux, comme si elle était liée en quelque sorte, avec la foi : dites-moi donc sur quels principes vous vous appuyez, pour raisonner et agir ainsi ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

Je ne m'arrêterai point à faire une dissertation, sur la métaphysique des langues, ni sur l'affinité mystérieuse

qui existe entre la langue et les idées, les sentiments, le génie, en un mot, le caractère et la vie sociale et religieuse d'un peuple. Il m'arriverait un petit malheur, que je voudrais éviter, c'est celui de n'être pas lu. Il vaut mieux s'en tenir aux idées pratiques.

Vous savez que la société chrétienne est régie par trois grandes législations : le Droit Divin (naturel et positif), le Droit Ecclésiastique et le Droit Civil. Nous allons puiser à ces trois sources fécondes.

Il a plu à la Divine Providence, par un jugement que l'homme ne peut scruter, de partager la race humaine, en plusieurs grandes familles qu'on appelle nations. Chaque nation a reçu des dispositions, des aptitudes, un génie, un caractère, une langue et une mission, qui lui sont propres. En vertu du droit le plus naturel et le plus inviolable, un enfant a le droit de parler la langue de son père et de sa mère ; le catholique a le droit de prier, de confesser ses péchés, d'entendre la parole de Dieu, dans sa langue propre.

Lorsque le Sauveur des hommes a donné à ses apôtres la mission de prêcher l'Évangile à toutes les nations, il n'a point commandé aux nations de renoncer à leurs langues, pour adopter celle des apôtres : mais il a donné aux apôtres le don des langues, afin que l'évangile fût annoncé à chaque nation, dans sa propre langue "audiebant unusquisque linguam suam illos loquentes." "Audivimus unusquisque linguam nostram, in qua nati sumus." "Audivimus eos loquentes nostris linguis." Act. Apost. 2

De là, on doit conclure que les fidèles ne sont point obligés d'abandonner la langue de leurs pères, pour adopter celle de leur évêque, ou de leur curé ; mais que l'évêque et le curé doivent se faire tout à tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ.

St-Paul, qui avait pénétré tant de mystères, expliqua le mystère des langues, en deux mots : *Fides, ex auditu—auditus autem per verbum Dei.* Il faut que la parole de Dieu frappe l'oreille de l'auditeur, pour transmettre, dans son âme, les vérités de la Foi : or cette transmission se fera toujours, d'une manière plus vive, plus persuasive et plus efficace, dans la langue même de l'auditeur.

Vous avez, au milieu de vous, une preuve vivante de cette vérité. L'excellent abbé Parker s'est appliqué à acquérir le dialecte des Acadiens, et il y a réussi, au-delà de toute expression. Aussi, quand il adresse la parole à son peuple, quelle influence n'exerce-t-il pas sur lui ! C'est en grande partie à cette cause qu'il faut attribuer l'étonnant succès qu'il a obtenu au milieu des Acadiens.

L'ACADIEN

L'Eglise s'est-elle expliquée, sur cette question de langues, et comment pourriez-vous invoquer son autorité ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

Je commencerai par les faits. La France est, comme vous le savez, le foyer de la langue française ; cependant les anciennes provinces de Bretagne, de Provence et de Béarn, ainsi que l'Alsace et la Lorraine, conservent encore leurs langues primitives ; en Espagne, où domine la langue Castillane, les Provinces Basques retiennent encore leur idiôme national ; en Belgique, les Flamand